

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie Desjardins	Numéro de permis 2013348	Date d'inspection Le 29 mai 2024	
Nom de l'établissement Les p'tits trésors de Steph		Numéro de téléphone (506) 473-6387	
Adresse 160 chemin Desjardins DSL de Drummond NB E3Y 1V3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(iv)	12 avr. 2024	28 mai 2024

<p>Commentaires généraux</p> <p>Suivi fait par courriel. Aucune visite sur place. Le ratio n'a donc pas été pris. Les éducatrices éligibles ont complété 10 heures de développement professionnel dans la dernière année de validité du permis. La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le permis peut être renouvelé.</p>
--

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mai 2024

Date

original signé par
Stéphanie Desjardins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mai 2024

Date